



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 41 COM

WHC/17/41.COM/10B

Paris, 19 mai 2017

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-et-unième session

Cracovie, Pologne

2 –12 juillet 2017

**Point 10 de l'ordre du jour provisoire : rapports périodiques**

**10B : Suivi du deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques pour toutes les régions**

## RESUME

Ce document présente l'avancement des activités de suivi et de la mise en œuvre des plans d'action régionaux du deuxième cycle de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique (Section I), l'Afrique (Section II), les États arabes (Section III), l'Amérique latine et les Caraïbes (Section IV) et l'Europe et l'Amérique du Nord (Section V). Les rapports sur les activités régionales sont présentés selon un format harmonisé depuis la 40<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial.

### **Projets de décisions :**

- **41 COM 10B.1** voir Section I ;
- **41 COM 10B.2** voir Section II ;
- **41 COM 10B.3** voir Section III ;
- **41 COM 10B.4** voir Section IV ;
- **41 COM 10B.5** voir Section V.

## I. ACTIVITES DE SUIVI DU DEUXIEME CYCLE DE RAPPORTS PERIODIQUES POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

### A. Plans d'action du deuxième cycle/programmes régionaux

#### i. Plan d'action du Pacifique et plan d'action de Suwon pour l'Asie et objectifs,

1. Au vu de la diversité géographique et culturelle de la région, ainsi que de son étendue physique, il a été jugé important de produire deux plans d'action régionaux distincts afin de relever les défis et de répondre aux besoins identifiés dans les rapports périodiques. Des priorités ont également été identifiées au niveau sous-régional, au sein des plans d'action régionaux, ce qui a parfois donné lieu à l'élaboration de plans d'action sous-régionaux.
2. Le *Plan d'action du Pacifique 2010-2015* a été initialement élaboré en 2009. À la fin du deuxième cycle de rapports périodiques, une version révisée et plus longue a été adoptée au cours de la réunion régionale finale du deuxième cycle de rapports périodiques dans le Pacifique, organisée à Apia (Samoa) en septembre 2011. L'exercice de soumission des rapports périodiques a fourni des ressources supplémentaires importantes au plan d'action préexistant et a servi de vérification utile à mi-parcours, éclairant l'évaluation des progrès accomplis tout en mettant en évidence les activités à intégrer et/ou à réaliser. La mise en œuvre du premier Plan d'action du Pacifique a été jugée réussie à de nombreux égards, car elle a débouché sur les premières inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial (États fédérés de Micronésie) et des ratifications de la *Convention* (Timor-Leste), ainsi que sur une amélioration générale des capacités de conservation des biens du patrimoine mondial.

En décembre 2015, un atelier régional a été organisé à Suva (aux Fidji) avec le soutien du Fonds du patrimoine mondial et du Fonds-en-dépôt des Pays-Bas pour examiner la mise en œuvre du plan d'action du Patrimoine mondial du Pacifique 2010-2015. Des représentants des États membres du Pacifique, des institutions régionales, des organisations consultatives et de l'UNESCO se sont réunis pour examiner le plan d'action existant et élaborer le *Plan d'action du Pacifique 2016-2020*. Le plan d'action révisé comporte 11 actions principales, dont sont dérivées 19 activités régionales :

- Dialogue entre les communautés, les agences et les organisations ;
- Sensibilisation des communautés locales ;
- Soutien aux propositions d'inscription de façon à assurer leur réussite ;
- Développement des capacités à tous les niveaux (y compris auprès des peuples autochtones) ;
- Développement de l'expertise nationale relative au patrimoine ;
- Partenariat (entre les communautés, les agences du patrimoine, les organisations régionales, les établissements d'enseignement et les ONG) ;
- Assistance des communautés pour un développement durable, grâce à des entreprises évoluant dans le domaine du patrimoine ;
- Partage d'informations par le biais de réseaux de communication ;
- Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une législation et de politiques efficaces dans le domaine du patrimoine ;
- Établissement d'accords de financement durable pour la conservation du patrimoine ;
- Maintien d'un processus consultatif en cours.

Ce nouveau plan d'action est disponible sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/document/142213>).

3. Le *Plan d'action de Suwon pour l'Asie* a été adopté à l'occasion de la réunion régionale finale du deuxième cycle de rapports périodiques en Asie, organisée à Suwon (République de Corée) en décembre 2011. Il présente les priorités de l'ensemble de la région asiatique et identifie 21 points sous-régionaux concernant une ou plusieurs sous-régions d'Asie. Trois points d'importance régionale ont été identifiés :
- Développement, examen et mise en œuvre de plans de gestion (dont la gestion des visiteurs) ;
  - Réduction des risques de catastrophes et préparation aux risques ;
  - Meilleure coopération régionale.

Outre les points prioritaires communs à toutes les sous-régions, deux autres points ont été jugés communs à la plupart des sous-régions asiatiques :

- Participation des communautés ;
- Analyse régionale des lacunes et études thématiques sur les Listes indicatives.

Jusqu'ici, la mise en œuvre du Plan d'action de Suwon a progressé de façon régulière en dépit du manque de soutien financier de la part du Programme ordinaire et du Fonds du patrimoine mondial. De nombreuses activités ont été mises en œuvre avec succès dans le cadre de projets extrabudgétaire tels que la proposition d'inscription des Routes de la soie, ou le projet de participation des communautés au Pakistan et au Bangladesh, qui découlent directement de l'exercice de soumission des rapports périodiques.

## ii. **Activités de suivi conformes aux objectifs du Plan d'action du Pacifique et du Plan d'action de Suwon pour l'Asie**

4. La *Stratégie de renforcement des capacités et des programmes associés pour la région Asie et Pacifique* ont été élaborés par l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie et Pacifique en Chine (WHITR-AP) et adoptés par le Comité à l'occasion de sa 38<sup>e</sup> session (Doha, 2014), comme conséquence directe du deuxième cycle de rapports périodiques dans la région et conformément à un certain nombre de domaines prioritaires identifiés dans les plans d'action. Dans le cadre de cette stratégie, l'Institut WHITR-AP et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) ont organisé, du 17 au 28 octobre 2016, un cours sur les études d'impact sur le patrimoine qui a eu lieu dans la « Ville historique de Vigan » (Philippines), site du patrimoine mondial. Ce cours international a réuni 20 participants, notamment des praticiens du patrimoine en milieu de carrière, des décideurs clés et des représentants des États parties dans la région à qui il a été demandé de réaliser des études d'impact sur le patrimoine. Une approche de « formation des formateurs » a été utilisée, ce qui laisse entendre que le message du cours peut être adressé à un vaste public. Le Centre du patrimoine mondial et l'Institut WHITR-AP préparent également un cours de formation régional, prévu pour la fin 2017, qui devrait enseigner et transmettre aux États parties de la région Pacifique certains outils, ressources et connaissances relatifs à la protection du patrimoine naturel et culturel. Adapté aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique, ce cours vise à présenter aux participants un ensemble commun de concepts qui leur permettront d'aborder la préservation du patrimoine pour les biens naturels et culturels. Outre le renforcement des capacités concernant la *Convention* et ses concepts clés, le cours présentera une série d'outils dont les études d'impact sur le patrimoine et sur l'environnement, en vue d'améliorer les capacités locales pour la résolution des problèmes de gestion et des difficultés environnementales et sociales liés à la préservation du patrimoine culturel et naturel.

5. Dans la région Pacifique, en soutien des domaines prioritaires « Dialogue entre les communautés, les agences et les organisations », « Sensibilisation des communautés locales », « Développement des capacités à tous les niveaux (y compris auprès des peuples autochtones) » et « Développement de l'expertise nationale relative au patrimoine », le projet du fonds-en-dépôt UNESCO/Japon « Renforcement des capacités pour appuyer la conservation des sites du patrimoine mondial et améliorer le développement durable des communautés locales dans les petits États insulaires en développement (PEID) (2011–2016) a été lancé, preuve de la reconnaissance de la richesse culturelle des PEID en tant que vecteur et moteur du développement durable.
  - Le projet utilise la *Convention* comme outil pour soutenir le renforcement des capacités locales, nationales et régionales, sensibiliser, impliquer les populations locales et améliorer la conservation et la gestion du patrimoine culturel et naturel.
  - En 2016, le projet a soutenu la participation d'un point focal de Nan Madol (États fédérés de Micronésie) à la 40<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial, à l'occasion de l'inscription simultanée du site sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Cela a permis de renforcer les capacités du personnel des États fédérés de Micronésie sur les questions de conservation les plus urgentes et d'améliorer sa compréhension des processus de prise de décisions et des délibérations du Comité, ce qui améliorera certainement la conservation et la gestion du site.
6. En soutien des domaines prioritaires « Soutien aux propositions d'inscription de façon à assurer leur réussite », « Dialogue entre les communautés, les agences et les organisations » et « Sensibilisation des communautés locales » dans la région Pacifique, et avec le soutien du fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas, la première proposition d'inscription des Tonga « Anciennes capitales du Royaume des Tonga » est en cours de préparation. Il s'agit également d'un suivi de l'atelier de renforcement des capacités pour les Tonga, organisé dans le cadre du projet du fonds-en-dépôt UNESCO/Japon de renforcement des capacités (<http://whc.unesco.org/fr/evenements/835/>). Après le premier atelier organisé en octobre 2014 par le ministère de l'Intérieur et la Commission nationale de Tonga pour l'UNESCO, intitulé « Élaboration d'un plan de gestion : proposition d'inscription au patrimoine mondial des anciennes capitales du Royaume de Tonga », un deuxième atelier a été organisé en juillet 2016 pour présenter le projet de proposition d'inscription à la communauté locale et aborder les activités restantes pour finaliser le dossier.
7. En soutien du domaine prioritaire « Développement, examen et mise en œuvre de plans de gestion (dont la gestion des visiteurs) », des ateliers nationaux sur la mise en œuvre de la Recommandation concernant le paysage urbain historique (HUL) de l'UNESCO ont été organisés sur les sites du patrimoine mondial « Samarkand – Carrefour de cultures » et « Centre historique de Boukhara » (Ouzbékistan) en octobre 2016 et février 2017, avec le soutien du fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas et en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Tachkent. Ces ateliers ont apporté une assistance technique aux autorités ouzbek en examinant le système de gestion existant et les réglementations de l'utilisation des terres pour les sites et en contribuant à présenter l'approche du HUL.
8. Également en soutien du domaine prioritaire « Développement, examen et mise en œuvre de plans de gestion (dont la gestion des visiteurs) » en Asie, le projet du fonds-en-dépôt UNESCO/Japon « Renforcement de la conservation et de la gestion de Lumbini, lieu de naissance du Bouddha, bien du patrimoine mondial (Népal) » a été établi en 2010 pour appuyer la conservation et la gestion de Lumbini, un bien d'une valeur culturelle et archéologique unique.
  - Une première phase (2010-2013) a abordé le travail de conservation le plus urgent et renforcé les capacités des autorités nationales pour la protection et le développement durable de Lumbini.

- En février 2017, une réunion du comité international de pilotage de Lumbini a été organisée conjointement par les autorités népalaises et l'UNESCO. Elle a réuni des hauts responsables du gouvernement népalais, des représentants des autorités locales, des experts internationaux, des représentants de l'UNESCO et du Japon, plusieurs ONG et des représentants de la communauté bouddhiste de Lumbini et Katmandou.
9. En soutien du domaine prioritaire « Réduction des risques de catastrophes et préparation aux risques », un certain nombre d'activités ont été organisées en Asie, notamment :
- Plusieurs projets pour les processus de sauvegarde, conservation et de réhabilitation d'urgence post-tremblement de terre de la vallée de Katmandou (Népal) sont actuellement mis en œuvre par le biais du mécanisme d'assistance d'urgence du Fonds du patrimoine mondial et de plusieurs projets extrabudgétaires de l'UNESCO.
  - En mars 2017, dans le cadre de l'Assistance internationale accordée à l'Afghanistan pour le site du patrimoine mondial « Minaret et vestiges archéologiques de Djam », un atelier de formation de trois jours a été organisé par l'Institut d'ingénierie hydrologique et de gestion des ressources hydriques de l'Université d'Aix-la-Chapelle (Allemagne) pour présenter les résultats des analyses réalisées dans le cadre des activités de renforcement des capacités pour l'ingénierie hydraulique et la surveillance des fleuves Hari Rûd et Jam Rud.
10. En soutien au domaine prioritaire « Meilleure coopération régionale », un certain nombre d'activités ont été organisées en Asie pour soutenir le processus de proposition d'inscription du patrimoine mondial transnational pour les Routes de la soie :
- Ce processus de proposition d'inscription a été initié par la Chine et cinq pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) dans le cadre du suivi de l'exercice de soumission des rapports périodiques. Il constitue une étape importante pour la coopération internationale autour du patrimoine mondial dans la région et implique maintenant 14 pays, membres du Comité intergouvernemental de coordination sur le processus de proposition d'inscription des Routes de la soie au patrimoine mondial. Jusqu'ici, deux dossiers de proposition d'inscription ont été présentés. Ils ont donné lieu à une inscription réussie en 2014 (« Routes de la soie : le réseau de routes du corridor de Chang'an-Tian-shan », Chine, Kazakhstan, Kirghizistan).
  - Conformément à l'Accord d'Almaty pour le processus de proposition d'inscription des Routes de la soie au patrimoine mondial et dans le cadre du suivi de l'Atelier de préparation et de documentation pour la proposition d'inscription au patrimoine mondial des routes de la soie du Corridor patrimonial de Fergana-Syr Darya, à Uzgen (Kirghizistan), une réunion d'experts a été organisée du 13 au 15 novembre 2016 à Kyzylorda (Kazakhstan). Elle a réuni 45 participants, originaires du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et d'Ouzbékistan. À cette occasion, les participants ont adopté le Plan d'action de Kyzylorda, qui fait avancer la proposition d'inscription transnationale et en série au patrimoine mondial des Routes de la soie : Corridor du patrimoine Fergana-Syr Darya.
  - Le processus de proposition d'inscription des Routes de la soie a également été lancé en Asie du Sud et devrait suivre la même approche. Le Centre du patrimoine mondial a mis en œuvre, en étroite collaboration avec les Bureaux de l'UNESCO à Katmandou et New Delhi, le projet du fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée « Soutien à la préparation de la proposition d'inscription en série au patrimoine mondial des Routes de la soie en Asie du Sud » (2013-2016). Visant à soutenir les États parties d'Asie du Sud, et notamment le Bhoutan, l'Inde et le Népal, avec la soumission des dossiers de

proposition d'inscription relatifs aux Routes de la soie, le projet a considérablement amélioré la capacité des États parties concernés à comprendre, conserver et inventorier les corridors, routes et/ou sites du patrimoine le long des Routes de la soie. Il a également permis de créer une plateforme favorisant un dialogue durable entre les États parties concernés, dans le cadre de la proposition d'inscription en série au patrimoine mondial des Routes de la soie en Asie du Sud. À la fin de la première phase de ce projet, le Centre du patrimoine mondial a préparé deux publications : un rapport final (<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002460/246096e.pdf>) et un rapport technique en collaboration avec l'University College London (UCL) (<http://discovery.ucl.ac.uk/1524854/>).

- Le projet extrabudgétaire du fonds-en-dépôt UNESCO/Japon « Soutien aux initiatives relatives au paysage culturel d'Asie du Sud » (2016-2018) a été officiellement lancé à Thimphou (Bhoutan) en août 2016. Ce projet vise à soutenir les États parties d'Asie du Sud, et notamment le Bhoutan, afin de les aider à comprendre et conserver leurs paysages culturels, et à sensibiliser le public. Bien que ciblant principalement le Bhoutan, ce projet offre également une occasion inestimable au Népal de partager son expérience avec les pays voisins. L'objectif global du projet est d'obtenir une protection holistique du patrimoine présent dans les paysages culturels du Bhoutan, du patrimoine bâti aux valeurs, modes de vie et milieux naturels. Le projet se concentre sur des activités à l'échelle nationale et propose une assistance technique visant à sensibiliser à la préservation des paysages culturels du Bhoutan et à renforcer les capacités au niveau local.

11. En soutien du domaine prioritaire « Participation des communautés », un certain nombre d'activités ont été entreprises en Asie, notamment :

- Aborder l'intérêt croissant pour l'intégration des aspects du développement durable dans la gestion du patrimoine mondial par le biais du projet du fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée « Patrimoine mondial, développement durable et participation des communautés », lancé en mai 2014. À cet égard, trois biens du patrimoine mondial ont été sélectionnés pour des activités pilotes visant à revitaliser les métiers artisanaux générateurs de revenus liés à la conservation du patrimoine mondial (par exemple, production de carreaux de faïence, sculpture traditionnelle sur bois) dans les communautés locales :
  - les « Ruines du Vihara bouddhique de Paharpur » (Bangladesh), où le projet est mis en œuvre par le Bureau de l'UNESCO à Dhaka ;
  - le « Fort et Jardins de Shalimar à Lahore » et les « Monuments historiques à Makli, Thatta » (Pakistan), où le projet est conjointement mis en œuvre par le Centre du patrimoine mondial et le Bureau de l'UNESCO à Islamabad, en coopération avec les autorités du Sind et du Penjab et la Fondation du patrimoine du Pakistan.
  - Une troisième activité a été lancée à Lahore en avril 2017, en vue de mener un projet de conservation axé sur l'artisanat et impliquant non seulement des maîtres artisans hautement qualifiés, mais également des jeunes de Lahore et de ses environs, qui peuvent être formés à l'utilisation de techniques et de matériaux traditionnels de construction.
- Le symposium international « La conservation des monuments en briques sur les sites du patrimoine mondial » a été organisé à Ayutthaya (Thaïlande) avec le soutien du Fonds-en-dépôt des Pays-Bas pour sensibiliser et favoriser la

reconnaissance des normes de conservation internationales des sites en briques et des monuments associés. Le symposium a également contribué à améliorer les procédures opérationnelles et les normes de conservation d'Ayutthaya et d'autres sites du patrimoine mondial en Thaïlande.

## **B. Autres points forts de la coopération régionale**

12. Du 22 au 25 novembre 2016, le centre de catégorie 2 de gestion et de formation sur le patrimoine mondial naturel pour la région Asie et Pacifique, qui fait partie de l'Institut indien de la faune sauvage, a organisé la rencontre annuelle de coordination des centres de catégorie 2 liés au patrimoine mondial à Dehradun (Inde). La réunion a donné lieu à des discussions sur les questions de coordination des centres de catégorie 2, les biens transfrontaliers, les paysages culturels et les biens mixtes.

## **C. Projet de décision : 41 COM 10B.1**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant examiné le document WHC/17/41.COM/10B,*
2. *Rappelant la décision **40 COM 10B.1** adoptée à sa 40<sup>e</sup> session (Istanbul/UNESCO, 2016),*
3. *Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques de la région Asie et Pacifique ;*
4. *Remercie les gouvernements du Japon, des Pays-Bas et de la République de Corée pour leur contribution au soutien des activités de suivi du deuxième cycle de rapports périodes de la région Asie et Pacifique ;*
5. *Prend note des progrès accomplis sur le processus de proposition d'inscription des Routes de la soie, lancé par les États parties asiatiques en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, et se félicite de la coopération internationale fructueuse entre les institutions nationales de divers États parties de la région, qui fait de ce projet un parfait exemple de bonne pratique pour d'autres propositions d'inscription transnationales en série ;*
6. *Réitère son invitation aux États parties de la région Asie et Pacifique de mettre en œuvre activement les plans d'action sous-régionaux applicables et les encourage à accentuer leurs contributions à la mise en œuvre des activités de suivi tout en travaillant en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives pour leur planification et leur élaboration ;*
7. *Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du/des Plan(s) d'action de la région Asie et Pacifique tous les deux ans à partir de 2019 (43<sup>e</sup> session).*

## **II. ACTIVITES DE SUIVI DU DEUXIEME CYCLE DE RAPPORTS PERIODIQUES POUR L'AFRIQUE**

### **A. Plans d'action du deuxième cycle/programmes régionaux**

#### **i. Plan d'action 2012-2017 pour la région Afrique et objectifs**

1. Les objectifs du plan d'action 2012-2017 pour la région Afrique sont les suivants :  
1) amélioration de la représentativité des sites du patrimoine africain sur la Liste du patrimoine mondial ; 2) amélioration de l'état de conservation des sites du patrimoine mondial ; 3) efficacité dans la gestion des biens existants ; 4) élaboration et mise en œuvre de stratégies permettant aux États parties de relever de manière efficace le défi d'équilibrer la conservation du patrimoine et les besoins en matière de développement ; 5) établissement et mise en œuvre de mécanismes de protection et de conservation du patrimoine, et de gestion des conflits.
2. La sensibilisation mondiale à ces objectifs s'est considérablement améliorée grâce à la proclamation de la journée du patrimoine mondial africain par les États membres de l'UNESCO en 2015, célébrée chaque année le 5 mai.
3. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'amélioration de l'état de conservation des biens grâce à une formation approfondie et au renforcement des capacités dans les domaines des études d'impact sur le patrimoine et de la préparation aux risques. Sur le continent, la sensibilisation à l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de développement durable a connu un accroissement notable, grâce à l'engagement total des communautés locales et à la Déclaration de Ngorongoro (juin 2016). Les activités actuelles de Tombouctou démontrent la réussite de l'intégration de la conservation du patrimoine dans les efforts de gestion des conflits et de consolidation de la paix. Bien que le nombre de propositions d'inscription réussies des sites africains reste faible, le programme de proposition d'inscription en Afrique lancé en 2016 devrait améliorer cette situation au cours des années à venir.
4. Le plan d'action 2012-2017 touchant à sa fin, les discussions de la conférence internationale « La sauvegarde du patrimoine mondial africain, moteur de développement durable » (Arusha, Tanzanie, mai/juin 2016) ont donné lieu au lancement d'un plan d'action opérationnel pour combler l'écart entre les deux cycles de rapports périodiques et accélérer l'avancement de la réponse aux priorités régionales.

#### **ii. Activités de suivi conformes aux objectifs du plan d'action 2012-2017 pour la région Afrique**

5. Les initiatives suivantes ont été prises pour améliorer la représentation des biens africains sur la Liste du patrimoine mondial :
  - Deux ateliers sur le processus en amont des Listes indicatives ont été organisés au Togo et au Kenya en 2016 et en 2017 dans le cadre du programme de proposition d'inscription en Afrique lancé par le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA) et l'École du patrimoine africain (EPA).
  - Un projet a été mis au point pour l'élaboration d'une proposition d'inscription de sites du Bénin liés à la traite transatlantique des esclaves (octobre 2016).
  - Un certain nombre de réunions relatives à la mise à jour des Listes indicatives dans les États parties du Soudan du Sud et du Kenya (Thimlich Ohinga) ont été organisées en 2016 avec la participation du Centre du patrimoine mondial, des



Organisations consultatives, du Bureau Hors-siège concerné et des représentants de l'État partie.

- Un atelier de renforcement des capacités destiné aux États parties au cours des étapes initiales de la mise en œuvre de la *Convention* a été organisé en 2017 : il réunissait la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, la Guinée-Bissau et l'Angola.
- Un atelier sur la *Convention* et l'inscription des sites commémoratifs a été organisé au Rwanda en 2016.

6. Concernant l'amélioration de l'état de conservation des sites africains, les activités suivantes ont été réalisées, en collaboration avec le Fonds du patrimoine mondial africain :

- La conclusion, en octobre 2016, de l'atelier de formation régional à la gestion des risques et à la préparation aux risques a débuté en 2015 sur le site du Monument national de Brandberg (Namibie), avec la participation de 19 professionnels du patrimoine de 7 biens du patrimoine mondial.
- Atelier de gestion des risques et de préparation aux risques dans la Réserve de faune du Dja (Cameroun, avril/mai 2017) avec 16 gestionnaires de sites donnant lieu à l'élaboration de stratégies de résilience pour 8 biens du patrimoine mondial.
- Premier atelier consacré à l'étude d'impact sur le patrimoine dans la région Afrique (Zanzibar, Tanzanie, octobre/novembre 2016) avec 31 participants donnant lieu à l'identification de stratégies nationales pour 7 États parties.
- Dans le cadre de l'Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale (CAWHFI), un atelier de renforcement des capacités a été organisé au Cameroun, en 2016. Il a donné lieu à des activités de suivi sur site visant à soutenir les activités de conservation et à améliorer la gestion des biens naturels en Afrique centrale.

7. Pour soutenir la priorité d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies permettant aux États parties de relever de manière efficace le défi d'équilibrer la conservation du patrimoine et les besoins en matière de développement, la Conférence d'Arusha (Tanzanie, mai/juin 2016) a donné lieu à la mise en place d'un certain nombre d'activités contribuant au développement durable dans la région Afrique, notamment :

- La mise en œuvre d'un nouveau modèle de gestion de partenariats publics-privés améliorant les conditions des communautés locales et des populations animales, ainsi que la conservation durable.
- La municipalité de l'île de Mozambique a mobilisé le gouvernement du Mozambique et le gouvernement provincial dans le but de redonner vie à la mise en œuvre de la Recommandation concernant le paysage urbain historique (HUL) sur le site du patrimoine mondial, avec la participation du Bureau de l'UNESCO à Maputo et en coopération avec d'autres agences des Nations Unies (PNUD, ONU-Habitat).

8. La finalisation de la première phase de réhabilitation des sites du patrimoine mondial à Tombouctou et à Gao (Mali), en mars 2017, est l'exemple le plus notable de l'établissement et de la mise en œuvre de mécanismes de conservation et de protection du patrimoine, et de gestion des conflits. En outre, les activités actuelles de Tombouctou

démontrent la réussite de l'intégration de la conservation du patrimoine dans les efforts de gestion des conflits et de consolidation de la paix.

9. Concernant la plus grande participation des communautés et les avantages économiques directs pour les communautés locales :
  - Un atelier commun sur l'efficacité de l'engagement communautaire pour une conservation durable des sites du patrimoine mondial en Afrique, organisé au Bénin, en mars 2017, a accueilli 12 experts africains et représentants de l'ICOMOS, de l'ICCROM, du PNUD, de l'AWHF, de l'EPA, du projet COMPACT et des gestionnaires de sites du Sénégal, du Mali et du Bénin.
  - Sur l'île de Saint-Louis (Sénégal), un parrainage local et privé a abouti à la création d'un Fonds de soutien pour la conservation du site, incitant le gouvernement du Sénégal et la municipalité de Saint-Louis à apporter une contribution considérable. Il a également donné lieu à l'établissement d'un comité de gestion dans la communauté pour l'utilisation de fonds s'élevant à plus de 4 millions de dollars des États-Unis.

## **B. Autres points forts de la coopération régionale**

10. Des initiatives ont été lancées en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau et Burkina Faso) pour remédier au manque d'experts africains qualifiés en matière de conservation et de gestion du patrimoine en intégrant ce dernier au programme des établissements scolaires africains et en encourageant la coopération entre le monde universitaire et d'autres organes spécialisés dans le domaine du patrimoine mondial.

## **C. Projet de décision : 41 COM 10B.2**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant examiné le document WHC/17/41.COM/10B,*
2. *Rappelant les décisions 40 COM 10B.2 adoptées à sa 40<sup>e</sup> session (Istanbul/UNESCO, 2016),*
3. *Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques pour l'Afrique ;*
4. *Remercie les gouvernements de la Chine, des Flandres (Belgique), des Pays-Bas, de la Hongrie, ainsi que l'Union européenne et le Fonds du patrimoine mondial africain pour leur contribution au soutien des activités de suivi du deuxième cycle de rapports périodiques pour l'Afrique ;*
5. *Félicite les États parties de la région Afrique, qui ont mis activement en œuvre le plan d'action et encourage les États parties qui ne l'ont pas déjà fait à établir leurs Comités nationaux du patrimoine mondial et à développer leurs plans d'action et budgets nationaux ;*
6. *Appelle les États parties à continuer à soutenir, sur le plan financier et technique, la mise en œuvre du plan d'action pour la région Afrique par le biais d'activités de suivi, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial, les organisations consultatives et le Fonds du patrimoine mondial africain (AWHF) ; et de continuer à tirer parti de la*

*mobilisation annuelle suscitée par la journée du patrimoine mondial africain, le 5 mai, qui favorise le soutien du plan d'action pour la région Afrique ;*

7. *Rappelle en outre aux États parties qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le 1<sup>er</sup> février 2018 au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2017 au plus tard ;*
8. *Note avec satisfaction les activités de suivi de la déclaration de Ngorongoro, et se félicite des efforts du Centre du patrimoine mondial dans l'élaboration d'études de cas sur le renforcement, dans toute l'Afrique, de l'approche de développement durable, ainsi que ceux de l'AWHF, du Centre du patrimoine mondial, des organisations consultatives et de leurs partenaires, dans le programme de soutien à la proposition d'inscription au patrimoine mondial lancé en Afrique ;*
9. *Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives et l'AWHF, et avec l'appui des États parties, de poursuivre ses efforts en vue de coordonner et mettre en œuvre le programme régional de renforcement des capacités conformément au plan d'action 2012-2017 ;*
10. *Demande également au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du/des Plan(s) d'action de la région Afrique tous les deux ans à partir de 2019 (43<sup>e</sup> session).*

### **III. ACTIVITES DE SUIVI DU DEUXIEME CYCLE DE RAPPORTS PERIODIQUES POUR LES ÉTATS ARABES**

#### **A. Plans d'action du deuxième cycle/programmes régionaux**

##### **i. Objectifs du programme régional pour les États arabes**

1. Le deuxième cycle de rapports périodiques a été réalisé dans les États arabes de décembre 2008 à février 2010. Ses résultats ont été présentés au Comité du patrimoine mondial au cours de sa 34<sup>e</sup> session (Brasilia, 2010). Le programme régional a été approuvé par le Comité du patrimoine mondial à sa 35<sup>e</sup> session (Paris, 2011). Depuis lors, les activités développées dans le cadre du programme ont été menées avec le soutien du Centre du patrimoine mondial, des entités nationales pour le patrimoine mondial, des Organisations consultatives et du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), et d'autres institutions régionales telles que l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO).
2. Ce document présente des informations sur la mise en œuvre du programme régional pour les États arabes de mai 2016 à mars 2017, en fonction des actions prioritaires identifiées dans le programme régional pour les États arabes adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 35<sup>e</sup> session (Brasilia, 2010), soit : 1) Listes indicatives ; 2) Propositions d'inscription ; 3) Élaboration d'une politique générale ; 4) Protection, conservation et présentation ; 5) Études et recherches techniques ; 6) Formation ; 7) Coopération internationale ; 8) Information et 9) Sensibilisation.
3. Les progrès réalisés dans les domaines prioritaires et présentés dans le programme régional, sont les suivants :
  - Concernant les Listes indicatives, un soutien a été apporté aux États parties du Koweït et du Maroc dans la préparation de ces listes ;

- Concernant les propositions d'inscription : Un soutien a été apporté au Maroc dans sa réflexion sur deux dossiers potentiels de proposition d'inscription, ainsi qu'à la Jordanie et à la Tunisie ;
- Dans le cadre de la protection, de la conservation et de la gestion : Mission d'évaluation du site de la Liste indicative de l'île de Faïlaka (Koweït, mars 2017). Suivi journalier en fonction des nouveaux besoins et priorité aux biens touchés par les conflits. Missions sur le terrain en Égypte et au Liban. Soutien technique à la gestion et à la restauration des biens du patrimoine mondial au Liban ;
- Aucun progrès n'a été accompli concernant les études et recherches techniques au cours de la période susmentionnée. Toutefois, une collecte de fonds a permis de lancer des recherches sur les études de cas liées à la reconstruction post-conflit. Une publication préparée conjointement avec le programme UNOSAT de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) sur l'évaluation des dommages dans l'ancienne ville d'Alep est également en cours de préparation et les recherches se poursuivent sur les techniques de consolidation de la roche à Pétra (Jordanie) ;
- Une formation a été organisée au Koweït, au Maroc, en Palestine et en Tunisie.
- Concernant la coopération internationale par le biais d'initiatives conjointes et d'une coordination régulière : la coopération avec l'ALECSO et le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) a été renforcée.
- Des informations régulières et des documents justificatifs sont proposés sur les sites Internet de l'UNESCO et du Centre du patrimoine mondial dans le cadre des domaines prioritaires de l'information et de la sensibilisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme régional, les points suivants doivent également être soulignés :

4. Bien que la sauvegarde du patrimoine culturel dans les pays touchés par des conflits n'ait pas fait partie des priorités identifiées par le programme régional en 2011, elle est devenue un domaine d'action prioritaire pour le Centre du patrimoine mondial.
5. Six ans après le début des conflits armés dans la région arabe, la sauvegarde du patrimoine culturel dans les pays touchés constitue toujours un grand domaine d'action de la mise en œuvre de la *Convention* dans la région. En étroite collaboration avec les Bureaux hors siège de l'UNESCO concernés et dans le cadre de l'action de l'Unité de préparation et de réponse aux situations d'urgence de la Division du patrimoine du Secteur de la culture de l'UNESCO, un travail important a été réalisé pour poursuivre le suivi régulier, l'évaluation rapide des dommages, l'aide d'urgence aux sites touchés et la réalisation de la campagne #Unite4heritage. La réflexion sur des thèmes clés tels que la reconstruction post-conflit sur les sites dévastés par les conflits armés et/ou les actions des groupes armés extrémistes est également au cœur de l'action de l'UNESCO.
6. Concernant la conservation du patrimoine urbain dans la région arabe, un soutien technique considérable a été apporté à l'ALECSO, qui a été désignée par l'UNESCO comme coordinatrice de la contribution de la région arabe au Rapport mondial de l'UNESCO sur la culture et le développement urbain durable, présenté à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), en octobre 2016. Les résultats des études et des consultations réalisées par l'ALECSO constituent une référence essentielle pour les actions à venir en matière de conservation du patrimoine urbain dans la région.
7. Le programme régional vise l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités, ainsi que la proposition d'un soutien technique en vue de la conservation et de la gestion des sites du patrimoine mondial.

8. Le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), établi au Bahreïn en tant que centre de catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO, continue à apporter un soutien important à la mise en œuvre des activités définies dans le cadre du programme régional, notamment dans les situations de conflit et concernant le patrimoine naturel.

## **ii. Activités de suivi conformes aux objectifs du programme régional pour les États arabes**

9. Dans le contexte de la sauvegarde du patrimoine culturel dans les situations de conflit, les activités suivantes ont été réalisées : Réunion internationale d'experts pour la sauvegarde du patrimoine culturel libyen (Tunis 9-11 mai 2016), Réunion d'assistance technique d'urgence : Suivi de la décision du Comité du patrimoine mondial sur l'ancienne ville de Damas (Syrie) (Beyrouth, 14-15 novembre 2016), Atelier d'assistance technique pour les sites de Palmyre, du Crac des Chevaliers et de l'Ancienne ville de Damas (Syrie) (Beyrouth, 13-15 décembre 2016), Conférence internationale de coordination sur la sauvegarde du patrimoine culturel dans les zones libérées d'Iraq (23-24 février 2017) et Réunion de coordination technique pour l'ancienne ville d'Alep (Syrie) (Beyrouth, 1-3 mars 2017).
10. En matière de renforcement des capacités, autres que celles développées en réponse aux situations de conflit, plusieurs activités de formation ont été menées dans ce domaine sur les mécanismes de la *Convention*, en particulier l'élaboration de la Liste indicative et la proposition d'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial, avec l'organisation d'ateliers sur les sites de Tanger et Chefchaouen (Maroc), de l'île de Faïlaka (Koweït) et de Djerba (Tunisie).

## **B. Autres points forts de la coopération régionale**

11. Une conférence régionale dédiée aux États arabes sera organisée en collaboration avec l'ALECSO fin 2017 ; celle-ci discutera les résultats du Rapport mondial sur la culture et le développement urbain durable dans les pays arabes qui a été présenté à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), et la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) n°11.
12. Dans le cadre du programme régional du patrimoine mondial, l'Unité des États arabes du Centre du patrimoine mondial a organisé, du 15 au 19 mai 2017, une Réunion internationale d'experts sur le rôle de l'approche du paysage urbain historique dans la proposition d'inscription et la conservation des paysages culturels. Cette réunion avait pour but d'amener les participants à réfléchir sur les paysages culturels potentiels existant dans la région arabe et à mieux les identifier et les conserver. La réflexion portait également sur la façon de favoriser l'utilisation efficace de l'approche du paysage urbain historique pour l'identification, la proposition d'inscription et la gestion des paysages culturels présentant d'importants attributs urbains. Elle a également permis, pour la région arabe, d'aborder deux problèmes : la confusion relativement fréquente entre les expressions « paysage culturel » et « site mixte », et la difficulté à établir une relation entre un « paysage culturel » et l'« approche du paysage urbain historique » menée par la recommandation de 2011 de l'UNESCO. Parmi les résultats de la réunion, deux documents seront préparés au cours des mois à venir, un texte explicatif sur les actions à effectuer au niveau de la région arabe pour l'identification et la conservation des paysages culturels ; et un

document de référence sur la relation entre l'approche du paysage urbain historique et la catégorie des paysages culturels.

### **C. Projet de décision : 41 COM 10B.3**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant examiné le document WHC/17/41.COM/10B,*
2. *Rappelant la décision **40 COM 10B.3** adoptée à sa 40<sup>e</sup> session (Istanbul/UNESCO, 2016),*
3. *Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de rapports périodiques pour les États arabes ;*
4. *Remercie le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), établi au Bahreïn, pour sa contribution au soutien des activités de suivi du deuxième cycle de rapports périodiques dans les États arabes, en particulier pour les pays touchés par des conflits armés ;*
5. *Invite les États arabes à accentuer leur coopération avec le Centre du patrimoine mondial pour renforcer les capacités des professionnels du patrimoine national dans le domaine de la conservation et de la gestion des biens du patrimoine mondial ;*
6. *Note avec inquiétude que la sauvegarde du patrimoine culturel dans les pays de la région touchés par des conflits reste l'une des priorités du programme régional et requiert davantage de ressources humaines et financières ;*
7. *Rappelle aux États arabes qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le **1<sup>er</sup> février 2018** au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le **1<sup>er</sup> décembre 2017** au plus tard.*
8. *Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du/des Plan(s) d'action des États arabes tous les deux ans à partir de 2019 (43<sup>e</sup> session).*

## **IV. ACTIVITES DE SUIVI DU DEUXIEME CYCLE DE RAPPORTS PERIODIQUES POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES**

### **A. Plans d'action du deuxième cycle/programmes régionaux**

#### **i. Objectifs du plan d'action régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2014-2024**

1. Le Plan d'action régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2014-2024 est structuré autour de cinq objectifs clairement liés aux objectifs stratégiques de la *Convention* : 1) Renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial ; 2) Assurer la conservation efficace des biens du patrimoine mondial ; 3) Promouvoir le développement d'un renforcement des capacités efficace dans les États parties ; 4) Accroître la sensibilisation du public, ainsi que sa participation et son soutien au patrimoine mondial grâce à la communication ; et 5) Renforcer le rôle des communautés dans l'identification et la gestion du patrimoine mondial.

2. À la suite de la décision **38 COM 10B.4**, par laquelle le Comité a adopté le plan d'action régional 2014-2024, le Centre du patrimoine mondial s'est efforcé de faciliter l'établissement de plans d'action sous-régionaux naturellement liés au plan d'action régional, mais centrés sur les besoins spécifiques de chaque sous-région. À cet égard, des plans d'action sous-régionaux ont été établis pour l'Amérique du Sud (Cusco, mai 2015) et les Caraïbes (La Havane, novembre 2014), tandis qu'une réunion dédiée à l'établissement d'un plan d'action sous-régional pour l'Amérique centrale et le Mexique est prévue à Mexico au cours de la deuxième moitié de l'année 2017.
3. Le plan d'action pour le patrimoine mondial dans la région Amérique latine et Caraïbes 2014-2024 prévoit un suivi triennal. Une enquête de suivi visant à évaluer le niveau de mise en œuvre du plan dans chaque État partie de la région devrait ainsi être diffusée avant la fin 2017. Un nombre important d'activités communes à plusieurs États parties ont été mises en œuvre conformément aux priorités et aux objectifs du plan, notamment ceux présentés ci-dessous.

#### **ii. Activités de suivi conformes aux objectifs du plan d'action régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2014-2024**

4. Pour renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial, un soutien aux États parties dans la mise à jour de leurs Listes indicatives dans le contexte d'une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative en Amérique latine et dans les Caraïbes a été apporté à El Salvador, à l'Équateur et au Paraguay. Une assistance internationale a été apportée à ces États parties pour l'organisation d'ateliers ayant accueilli des gestionnaires nationaux du patrimoine et des experts désignés par les organisations consultatives de la *Convention*. Une initiative de renforcement des capacités axée tout particulièrement sur les inventaires du patrimoine culturel et naturel en vue de la réflexion sur la mise à jour de la Liste indicative, a été lancée à la Grenade et à Saint-Vincent-et-les-Grenadines grâce au soutien financier du Fonds-en-dépôt des Pays-Bas, et comprend un atelier dirigé par des experts internationaux. En outre, un atelier national destiné aux parties prenantes sur la mise à jour des Listes indicatives nationales a été organisé à Trinité-et-Tobago en novembre 2016, avec le soutien du Programme de participation de l'UNESCO.
5. Dans le domaine de la conservation efficace des biens du patrimoine mondial, la mise en œuvre du projet « Qhapaq Ñan, réseau de routes andin », financé par le fonds-en-dépôt UNESCO/Japon, lancé en 2016 et impliquant six États parties (Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Équateur et Pérou) a nettement progressé. La première activité, relative à la production d'un système de données pour le suivi de l'état de conservation du bien, a été réalisée en Colombie pendant le premier semestre 2017, suivie de deux ateliers internationaux, organisés en Bolivie (mai 2017) et en Équateur (juin 2017).
6. Dans le même domaine de la conservation, avec l'aide de son ministère de la Culture et du Tourisme, et du Centre de recherches archéologiques, anthropologiques et administratives de Tiwanaku (CIAAAT), l'État partie de la Bolivie progresse dans la mise en œuvre du projet « Sauvegarde et conservation de Tiwanaku et de la pyramide d'Akapana », financé par le fonds-en-dépôt UNESCO/Japon et soutenu par le Bureau de l'UNESCO à Quito. Des progrès ont été accomplis dans la reformulation du plan de gestion et dans l'élaboration d'un plan de conservation intégral pour le bien, ainsi qu'au niveau du renforcement des capacités des communautés locales. Le projet devrait être finalisé en 2018.

7. Également dans le domaine de la conservation, dans le cadre du projet intitulé « *Préservation du patrimoine et appui au secteur touristique (PAST)* », financé par la Banque mondiale, une assistance a été apportée au gouvernement d'Haïti pendant la période 2016-2017 pour l'évaluation et le renforcement des capacités de l'Institut du patrimoine national (Institut de sauvegarde du patrimoine national – ISPAN) et pour l'élaboration des plans de conservation et de gestion du Parc national historique - Citadelle, Sans Souci, Ramiers.
8. Plusieurs activités ont été mises en œuvre dans l'objectif de promouvoir le développement d'un renforcement des capacités efficace des États parties. Le Centre Luis Costa de renforcement des capacités et gestion patrimoniale (C2C-LCC), centre de catégorie 2, a organisé, en étroite coopération avec le Centre du patrimoine mondial et les trois organisations consultatives de la *Convention*, un atelier international sur les notions fondamentales de la *Convention* dans l'objectif de définir un programme de renforcement des capacités pour la région. Il réunissait des participants des 10 pays sud-américains, ainsi que des représentants du Centre du patrimoine mondial, du Bureau de l'UNESCO à Brasilia et d'autres professionnels concernés par les activités de renforcement des capacités dans la région.
9. Un autre atelier de renforcement des capacités sur les notions fondamentales de la Convention de 1972 a été organisé pour la sous-région des Caraïbes, en novembre 2016, à Trinité-et-Tobago, grâce au soutien financier du Programme de participation de l'UNESCO et en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les Bureaux de l'UNESCO à la Havane et à Kingston. Le séminaire a réuni quelque 60 participants de plusieurs États des Caraïbes.
10. En outre, en mai 2017, à Kingston, un symposium et un atelier sur les thèmes importants du patrimoine mondial et du changement climatique ont accueilli, grâce à la contribution financière du Programme de participation, 60 participants principalement originaires des pays des Caraïbes. Cette activité organisée par le Bureau de l'UNESCO à Kingston, en consultation avec le Centre du patrimoine mondial a largement contribué à l'objectif 3 du Plan d'action sous-régional des Caraïbes pour le patrimoine mondial 2015-2019 : réduire l'impact du changement climatique en renforçant les capacités en matière de gestion des risques.
11. Un projet d'assistance au renforcement des capacités axé sur la conservation et la gestion du parc national de la forteresse de Brimstone Hill, site du patrimoine mondial de Saint-Kitts-et-Nevis, a été mis en œuvre tout au long de l'année 2016 grâce au soutien financier du fonds-en-dépôt des Pays-Bas. Le projet prévoyait un séminaire, auquel ont participé des représentants des pays voisins, une étude sur la structure architecturale et la mise en œuvre de travaux de conservation préliminaires pour remédier aux dommages après le tremblement de terre de 2013.
12. Concernant l'objectif « Accroître la sensibilisation du public, ainsi que sa participation et son soutien au patrimoine mondial grâce à la communication », une première édition du volume produit dans le cadre du projet « Méthodologie relative à la mise en œuvre de la Recommandation concernant le paysage urbain et historique dans la ville de Puebla » a été lancée à l'occasion d'une réunion internationale sur le paysage urbain historique lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (« Habitat III - Quito, Équateur, octobre 2016), avec la participation du maire de la ville de Puebla.
13. Également dans le domaine de la sensibilisation du public, le document « Rio de Janeiro, paysages cariocas entre la montagne et la mer » a été co-publié par les Éditions UNESCO et Editora Brasileira en décembre 2016. Il a contribué à diffuser les



connaissances et l'interprétation de ce bien, un paysage culturel, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2012. Par ailleurs, dans le même domaine, en janvier 2017, le Bureau de l'UNESCO à Lima et la municipalité de Rímac ont publié le document « A walk through the Historic Center of Rímac » (Promenade dans le centre historique de Rímac), distribué dans les écoles en 12 000 exemplaires, avec un guide destiné aux enseignants.

14. En ce qui concerne le renforcement du rôle des communautés dans l'identification et la gestion du patrimoine mondial, la phase opérationnelle du projet « Vers une stratégie touristique durable, axée sur les communautés, dans la vallée de Viñales à Cuba » a été approuvée. Ce projet est financé par la Coopération espagnole et mis en place avec le soutien du Centre du patrimoine mondial et du Bureau de l'UNESCO à la Havane. Il vise à favoriser une meilleure gestion du paysage culturel de la vallée de Viñales en proposant une formation, en facilitant l'autonomisation de la communauté et en développant une stratégie touristique durable et axée sur la communauté, dans une période marquée par une demande touristique croissante. En outre, dans le cadre du renforcement du rôle des communautés, le projet « Vers un plan de gestion participatif et durable du Pantanal au Paraguay » financé par la Coopération espagnole, est entré dans sa phase opérationnelle. Cette initiative mise en place avec le soutien du Centre du patrimoine mondial et du Bureau de l'UNESCO à Montevideo vise à renforcer les capacités de l'équipe nationale chargée de la gestion et de la conservation du bien, et à proposer une formation générale à l'ensemble des autres acteurs concernés, en particulier aux communautés autochtones.

## **B. Projet de décision : 41 COM 10B.4**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. Ayant examiné le document WHC/17/41.COM/10B,
2. Rappelant la décision **40 COM 10B.4** adoptée à sa 40<sup>e</sup> session (Istanbul/UNESCO, 2016),
3. Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de rapports périodiques de l'Amérique latine et des Caraïbes ;
4. Note avec satisfaction la contribution du Centre Luis Costa de renforcement des capacités et gestion patrimoniale (C2C-LCC), centre de catégorie 2 de l'UNESCO, au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des capacités dans le cadre du suivi du plan d'action pour le patrimoine mondial dans la région Amérique du sud 2015-2020 (PAAS 2015-2020), et encourage le centre de catégorie 2 à poursuivre sa coopération avec le Centre du patrimoine mondial pour la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités et des activités liées au patrimoine mondial ;
5. Encourage vivement le centre de catégorie 2 de l'UNESCO pour le patrimoine mondial à Zacatecas (Mexique) à entrer dans sa phase opérationnelle, en vue de l'importante contribution qu'il pourrait apporter à la future mise en œuvre des activités de renforcement des capacités dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine mondial au Mexique et en Amérique latine devant être adopté en 2017 ;
6. Note également avec satisfaction la contribution de l'État du Mexique à l'organisation d'une réunion, en coordination avec le Centre du patrimoine mondial, pour

*l'établissement d'un plan d'action sous-régional pour l'Amérique centrale et le Mexique, avec la participation de toutes les parties prenantes ;*

7. *Demander au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Plan d'action régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, avec les résultats de l'enquête de suivi prévue pour la fin 2017, à l'occasion de sa 43<sup>e</sup> session en 2019.*

## **V. ACTIVITES DE SUIVI DU DEUXIEME CYCLE DE RAPPORTS PERIODIQUES POUR L'EUROPE ET L'AMERIQUE DU NORD**

### **A. Plan d'action du deuxième cycle/programmes régionaux**

#### **i. Objectifs du plan d'action d'Helsinki pour la région Europe**

1. Le plan d'action d'Helsinki pour la région Europe a été adopté par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 39<sup>e</sup> session. Les trois principales priorités du plan d'action sont : 1) l'identification et la protection de la valeur universelle exceptionnelle ; 2) la gestion efficace ; et 3) la sensibilisation accrue à la *Convention*. Ces priorités correspondent à un certain nombre d'objectifs, eux-mêmes subdivisés en actions spécifiques avec des objectifs régionaux quantitatifs. Le plan d'action a été mis au point en coopération avec les points focaux nationaux européens à la clôture du deuxième cycle de rapports périodiques. Les points focaux, ainsi que les autorités nationales concernées, sont invités à s'approprier le plan d'action et à déterminer quelles actions, parmi les 34 proposées, sont pertinentes dans le cadre de la mise en œuvre de la *Convention* dans leurs pays respectifs. Le plan a également été conçu pour faciliter le processus de suivi. En outre, pour comparer les résultats au fil des ans, une enquête sera réalisée tous les deux ans.
2. L'enquête permet aux points focaux de procéder régulièrement à une auto-évaluation et de suivre les progrès au niveau national entre les cycles de rapports périodiques, et avant le début du troisième cycle. Le processus maintient ainsi un niveau d'engagement régulier entre les points focaux et le Centre du patrimoine mondial concernant la mise en œuvre du plan d'action. L'analyse des résultats nationaux et régionaux contribuera à la réévaluation des domaines prioritaires au fil des ans, en fonction des projets réalisés et des progrès accomplis du fil du temps.
3. La première enquête de suivi en ligne, organisée du 15 octobre au 15 décembre 2016, a couvert les 15 mois précédents, de l'adoption du plan d'action en juillet 2015 au lancement de l'enquête en octobre 2016. Les points focaux ont reçu des informations, des instructions et un exemplaire du questionnaire de l'enquête, bien avant le lancement, lors d'un événement parallèle organisé par l'unité Europe et Amérique du Nord du Centre du patrimoine mondial à l'occasion de la 40<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (en 2015). Les points focaux nécessitant une assistance ont été invités à contacter directement l'unité Europe et Amérique du Nord, qui leur a prodigué des conseils spécifiques sur l'enquête.

4. Le taux global de réponse était satisfaisant : les points focaux de 33 des 49 États parties européens ont répondu. Les réponses représentent 412 sites du patrimoine mondial en Europe, sur 498. Les points focaux nationaux ont indiqué que : des progrès ont été accomplis dans la réalisation de 13 des 44 objectifs régionaux ; 12 objectifs régionaux ont été atteints ou dépassés ; et vingt références ont été établies. Des progrès raisonnables ont donc été indiqués par les points focaux, étant donné que le délai pour atteindre ces objectifs correspond au troisième cycle de rapports périodiques. En outre, d'après les rapports, un certain nombre d'objectifs ont été largement dépassés. Des niveaux d'engagement supérieurs aux estimations ont été indiqués à la clôture du deuxième cycle. Les résultats de l'enquête offrent ainsi l'opportunité de réévaluer les priorités régionales et sous-régionales, d'ajuster les cibles régionales et de définir des références pour la phase suivante de l'enquête.
5. Le rapport complet des résultats de l'enquête figure sur le site Web du Centre du patrimoine mondial à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/eur-na/>.
6. L'enquête de suivi du plan d'action d'Helsinki étant la première du genre, quelques leçons relatives aux résultats obtenus peuvent être tirées dans le but d'améliorer le processus la méthodologie. Par exemple, certaines questions pourraient être reformulées pour plus de clarté. En outre, il est clairement apparu qu'il était nécessaire que le Centre du patrimoine mondial communique de manière plus ciblée et partage davantage les connaissances sur certains éléments de la terminologie du patrimoine mondial, notamment concernant les propositions d'inscription et le processus en amont : de brefs conseils ou un lien pourraient être ajoutés pour améliorer la clarté de certaines des questions à ce sujet.

## ii. Activités de suivi des objectifs du plan d'action d'Helsinki pour l'Europe

7. Un certain nombre d'initiatives et d'activités de suivi ont été menées à différents niveaux en vue de la mise en œuvre du plan d'action d'Helsinki. Les points forts de certaines activités, liés aux domaines prioritaires définis dans le plan d'action, sont décrits ci-dessous.
8. En soutien du domaine prioritaire « Systèmes de gestion efficaces » et de l'objectif « Renforcement des compétences interdisciplinaires des gestionnaires de sites », un certain nombre de réunions sous-régionales ont été organisées en Europe :
  - La deuxième rencontre des associations européennes du patrimoine mondial a été organisée à Ségovie (en Espagne) par le Groupe espagnol des villes du patrimoine mondial. Organisé un an après le premier du genre (octobre 2015, Strasbourg, France), le séminaire a permis aux autorités nationales responsables du patrimoine et aux gestionnaires de sites de se rencontrer et d'échanger sur le thème du « rôle social du patrimoine ». La Déclaration de Ségovie, résultat du séminaire, est un document décrivant les stratégies, les outils et les mécanismes d'intégration des communautés dans la gestion du patrimoine. La troisième rencontre des associations européennes du patrimoine mondial est prévue à Lübeck (en Allemagne) en octobre 2017. (Action 22)
  - L'association nordique du patrimoine mondial a été formée lors d'une réunion à Reykjavik (Islande) en septembre 2016, à l'occasion de la conférence nordique annuelle sur le patrimoine mondial. La discussion portait sur la coopération sous-régionale et le partage d'expériences sur la mise en œuvre de la *Convention*. (Action 22)
  - La deuxième édition de l'Académie internationale sur le développement durable a été organisée conjointement par le Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la

culture en Europe (Venise, Italie) et le centre de recherches Silvia Santagata (EBLA) (Turin, Italie). Le thème de la conférence était le suivant : « Gestion de plusieurs domaines désignés relatifs aux programmes de développement durable et aux Conventions de l'UNESCO ». Réunissant des gestionnaires de sites de toute l'Europe, la conférence les a amenés à échanger leurs idées et leurs expériences, dans l'objectif d'éclairer un programme de développement pour la ville de Turin, intégrant ses différentes désignations : ville créative, site du patrimoine mondial et réserve de biosphère. (Actions 21 et 24)

- La VI<sup>e</sup> réunion ibérique des gestionnaires du patrimoine mondial s'est tenue dans la ville de Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) en mars 2017. Elle était organisée par le ministère espagnol de la Culture, la région de Galice et la ville de Saint-Jacques-de-Compostelle, avec le soutien de la Commission nationale portugaise et du ministère de la Culture. Le thème 2017 de cette réunion organisée tous les deux ans en Espagne ou au Portugal était le suivant : « Impact du tourisme sur le patrimoine mondial ». Les gestionnaires de sites des deux pays ont abordé la planification urbaine durable, le développement économique, la gestion des impacts négatifs du tourisme de masse et les solutions pour y remédier. Ils ont également pu partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques. (action 22)
9. Les autorités nationales et les gestionnaires de sites européens ont ainsi partagé activement leurs connaissances et leurs expériences par le biais de réseaux nouveaux ou existants. Cette tendance est confirmée par les résultats de l'enquête de suivi. Les points focaux ont en effet noté un grand intérêt et une forte participation aux réseaux nationaux et thématiques de gestionnaires de sites (action 22). Selon les résultats de l'enquête, environ 75 % des gestionnaires de sites européens participent aux réseaux nationaux et/ou thématiques.
  10. Concernant la priorité « Suivi efficace », l'action 15 (Identifier les indicateurs de suivi et établir un système de suivi régulier) a été jugée pertinente par la quasi-totalité des points focaux ayant répondu à l'enquête (32 sur 33). Concernant l'identification des indicateurs de suivi, les points focaux ont fait état de progrès par rapport aux données des rapports périodiques (47 % des biens, contre 38 % pendant le deuxième cycle). Des progrès ont également été indiqués concernant la mise en œuvre d'un processus de suivi régulier (51 % des biens, contre 47 % pendant le deuxième cycle).
  11. Les autres priorités jugées pertinentes par la majorité de points focaux étaient les actions 18 (Examen et mise à jour des plans de gestion de façon à y intégrer les mécanismes du patrimoine mondial, ou préparation de plans s'il n'en existe aucun) et 9 (Identifier clairement les attributs des valeurs universelles exceptionnelles (VUE) et les inclure comme composant clé du système/plan de gestion des sites). Les points focaux européens ont clairement indiqué que la « gestion efficace » revêt une priorité maximale pour leur travail : l'accent a également été mis sur les activités de suivi et l'intégration des mécanismes du patrimoine mondial dans la gestion des biens du patrimoine mondial. Certains progrès ont été accomplis dans l'optique des objectifs régionaux.

12. D'après l'enquête, la majorité des États parties (25 sur 33) ont jugé l'action liée à l'engagement communautaire et aux processus participatifs (action 27) pertinente. Ils ont indiqué que 29 % des biens possèdent un cadre officialisé pour la participation des communautés à leur système de gestion (objectif régional : 50 %). La pertinence de l'engagement des communautés et des processus participatifs est également soulignée par l'intérêt croissant des organisations de la société civile travaillant sur les biens du patrimoine mondial naturel et souhaitant, par exemple, engager un dialogue collaboratif avec les parties prenantes au niveau communautaire visant à favoriser une utilisation durable des services écosystémiques comme alternative à l'extraction des ressources, nuisible à la valeur universelle exceptionnelle des biens. Par exemple, la société civile préconise ces approches sur les sites du patrimoine mondial du parc national de Pirin (Bulgarie) et de la forêt de Białowieża (Biélorus/Pologne).
13. Un rapport d'avancement sera présenté au Comité du patrimoine mondial lors de sa 43<sup>e</sup> session sur les activités de suivi du deuxième cycle de rapports périodiques pour l'Europe. Le rapport comprendra une comparaison des indicateurs quantitatifs de la deuxième édition de l'enquête de suivi du plan d'action d'Helsinki, qui sera réalisée à l'automne 2018.
14. Le rapport d'avancement pour l'Amérique du Nord sera présenté au Comité du patrimoine mondial lors de sa 43<sup>e</sup> session.

## **B. Autres points forts de la coopération régionale**

15. Le Centre du patrimoine mondial participera activement à l'Année européenne du patrimoine culturel en 2018. Le projet proposé par le Centre du patrimoine mondial, qui fait partie des 12 projets phares de l'année, se concentrera sur les activités d'apprentissage et de sensibilisation menées dans certaines villes pour impliquer les enfants et les jeunes dans la conservation du patrimoine mondial. Il abordera également la conservation du patrimoine selon une approche holistique et se concentrera plus particulièrement sur la protection et la promotion du patrimoine immobilier de valeur universelle exceptionnelle, du patrimoine culturel subaquatique (Convention de 2001) et du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus (Convention de 2003).

## **C. Projet de décision : 41 COM 10B.5**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant examiné le document WHC/17/41.COM/10B,*
2. *Rappelant la décision **40 COM 10B.5** adoptée à sa 40<sup>e</sup> session (Istanbul/UNESCO, 2016),*
3. *Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de rapports périodiques pour l'Europe ;*
4. *Félicite les États parties européens qui ont participé à l'enquête de suivi du plan d'action d'Helsinki, première du genre, qui leur permettra de procéder régulièrement à une auto-évaluation et de suivre les progrès accomplis pour la réalisation des objectifs régionaux définis dans le plan d'action,*

5. Prend note des réponses reçues sur la mise en œuvre du plan d'action d'Helsinki et de la publication des résultats de l'enquête sur le site Web du Centre du patrimoine mondial, et demande au Centre du patrimoine mondial de profiter de l'occasion pour ajuster l'enquête en vue de sa deuxième édition en 2018 ;
6. Encourage les États parties européens à poursuivre leurs efforts, en se concentrant sur les activités de suivi et l'intégration des mécanismes du patrimoine mondial dans la gestion des biens du patrimoine mondial ;
7. Encourage également les États parties européens à intensifier leurs efforts relatifs aux cibles du plan d'action pour lesquelles peu de progrès ont été signalés, et, si nécessaire, à demander une assistance technique au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives ;
8. Encourage en outre les États parties à soutenir financièrement la mise en œuvre des plans d'action régionaux avec le soutien du Centre du patrimoine mondial ;
9. Demande également au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan d'action pour la région Europe tous les deux ans à partir de 2019 (43<sup>e</sup> session), et demande en outre aux États parties d'Amérique du Nord de présenter un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan d'action pour la région Amérique du Nord lors de sa 43<sup>e</sup> session.